



PRÉFET DES CÔTES D'ARMOR

Préfecture

Saint-Brieuc, le **20 juillet 2018**

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

BUREAU
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Affaire suivie par :
M. Jérôme LABRO
Tél : 02.96.62.43.39

pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr

ATTESTATION

de dépôt de dossier au titre de la législation sur les
Installations Classées pour la protection de l'environnement
(Code de l'Environnement, Livre V, Titre I)

NOM : EDPR FRANCE HOLDING SAS

ADRESSE : 25, Quai Panhard et levassor – 75013 - PARIS

a déposé le : 20 Juillet 2018

quatre clés USB et 3 exemplaires du dossier papier, complet modifié, relatif à la demande d'autorisation unique au titre du Code de l'Environnement (ICPE) et de l'Urbanisme (permis de construire) pour la réalisation d'un parc éolien de 2 éoliennes et 2 postes de livraison sur la commune de BOURBRIAC et 3 éoliennes sur la commune de PONT-MELVEZ.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de Bureau,

Jérôme LABRO

Affaire suivie par:
Marie Claret
marie.claret@edpr.com



Préfecture des Côtes d'Armor
3 Place Général de Gaulle
22000 Saint-Brieuc

Paris, le 13 juillet 2018

Objet : Réponse au relevé d'insuffisance – projet éolien « Ty Nevez Mouric », communes de Bourbriac et Pont Melvez

Madame, Monsieur,

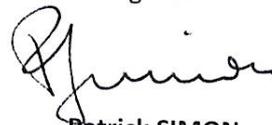
A la suite de votre courrier en date du 30 janvier 2018, concernant le relevé d'insuffisance après l'examen de notre dossier « Projet éolien de Ty Nevez Mouric » sur les communes de Bourbriac et Pont Melvez, veuillez trouver ci-joint le dossier complété prenant en compte les remarques du relevé d'insuffisance.

Le dossier contient :

- 3 exemplaires papier complets
- 4 clés USB avec le dossier complet modifié en format numérique
- Un tableau récapitulatif du relevé d'insuffisance complété par une colonne « modifications apportées », faisant référence aux pages des dossiers modifiées (version papier et version numérique)
- 1 pli confidentiel contenant le plan financier du projet

Vous verrez en écriture bleue les compléments apportés dans les différents dossiers et notamment dans l'Étude d'impact et le Résumé Non Technique (RNT) de l'étude d'impact.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.



Patrick SIMON
Directeur Général EDPR France